



« T3 EST »

Le 3 décembre 2009, il sera trop tard !

La CGT/RATP a toujours dénoncé le règlement Européen sur les transports collectifs de personnes portant sur les Obligations de Service Public (dit « règlement OSP ») qui prône la mise en concurrence des entreprises de transports.

Il n'aura pas fallu attendre le 3 décembre 2009 (*date de la mise en place du règlement*) pour que l'efficacité sociale, économique et la qualité de service de notre entreprise publique nationale de service public soient remises en cause...

Les travaux du prolongement du tramway « T3 EST » ont à peine commencé, avec leur lot de dégradations des conditions de travail et de contraintes pour les agents des lignes de bus concernées, que déjà des inquiétudes pèsent sur la future exploitation du tronçon : **Celle-ci pourrait être attribuée à une autre entreprise que la RATP, voire à une de ses filiales et ne pas se faire dans les mêmes conditions que « T3 SUD », dont chacun reconnaît aujourd'hui le succès.**

L'éventualité d'une attribution de l'exploitation à une entreprise privée, outre la dégradation du service rendu aux usagers, poserait la question de l'avenir de la RATP comme entreprise publique nationale de service public à vocation régionale.

« T3 SUD » a été présenté aux élus de la Région avec la promesse d'une vitesse commerciale irréaliste, comment sera présenté « T3 EST » ? À moindre coût ? C'est sûr !

Sous-traiter ? Filialiser au nom des "synergies mutuellement bénéficiaires aux activités franciliennes et non franciliennes"¹ ? C'est possible !

Il serait paradoxal de voir deux entreprises de transports exploiter le « T3 » : la RATP au sud avec un contrat... Un autre contrat et/ou un transporteur privé à l'est... Une telle situation pèserait lourdement sur le futur de la RATP et des agents.

Force est de constater que la RATP est moins volontariste dans l'obtention de l'exploitation du Tramway « T3 EST » que dans la mise en œuvre de sa politique de productivité !

Les élus de la Région ont en charge la gouvernance du STIF, à ce titre ils ont un rôle déterminant dans l'attribution de l'exploitation des réseaux. Au travers leurs choix nous mesurerons leur volonté à défendre et valoriser les entreprises publiques de service public. Les discours sont une chose mais ce sont les actes qui comptent.

La CGT RATP revendique à ce que l'EPIC RATP se voit attribuer l'exploitation du « T3 EST ».

Cela passe par une « simple » délibération du STIF avant le 3 décembre 2009...

Après, il sera trop tard !

04/11/2009

¹ Lettre de mission de N.Sarkozy à P.Mongin